

Le 25 août 2023

**Décision de la Présidente n° :
56-2023**

Objet :
**Attribution des marchés :
Aménagements de voiries rue
du Merdanson à Brignais et rue
Culet et Rouillat à Chaponost
(2 lots)**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

**La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du
Garon,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la commande publique ;
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Ont été réceptionnées 9 offres à la date limite de remises des offres fixée au 24 juillet 2023 pour cette consultation ;
- Considérant l'analyse des offres réalisée conformément aux critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation pour cette consultation,

DECIDE

Article 1 : TITULAIRE

D'attribuer les marchés comme suit :

**LOT 1 - VRD Brignais Merdanson : Entreprise ROGER MARTIN
RHÔNE ALPES, ZAC des Platières, 254, chemin des Platières, 38670
CHASSE SUR RHONE.**

**LOT 2 - VRD Chaponost Culet – Rouillat : Groupement conjoint
avec mandataire solidaire REGIL TP (mandataire)/SEEM –
12, avenue de Chantelot 69520 GRIGNY**

D'autoriser la Présidente à signer les marchés correspondants et tous les documents nécessaires à leur bonne exécution.

Article 2 : DUREE

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

La durée prévisionnelle que proposent les candidats est de :

POUR LE LOT 1 : 8 semaines incluant la période de préparation d'un mois.

POUR LE LOT 2 : 14 semaines incluant la période de préparation d'un mois

Un ordre de service établi par le maître d'oeuvre donnera date certaine au commencement des travaux pour chacun des lots.

Article 3 : PRIX

Le montant estimatif des marchés à prix unitaires basé sur le Détail Quantitatif Estimatif du lot considéré est de :

POUR LE LOT 1 - VRD Brignais Merdanson :

Montant € HT :	99 995,30 €
TVA 20 %	19 999,06 €
Montant € TTC :	119 994,36 €

POUR LE LOT 2 - VRD Chaponost Culet – Rouillat :

Montant € HT :	154 396,30 €
TVA 20 %	30 879,26 €
Montant € TTC :	185 275,56 €

Article 4 : Le Directeur Général des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente de la CCVG,
Madame Françoise GAUQUELIN
Signé le, 28/08/2023,
GAUQUELIN Françoise

